

a

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session**  
Rome, 13-14 septembre 2006

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA

**RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA**

POUR LE

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES RURALES**

Pour: **Approbation**

---

## **Note à l'intention des membres du Conseil d'administration**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Hamed Haidara**

Chargé de programme de pays

tél.: +39-06-5459-2604

courriel: [h.haidara@ifad.org](mailto:h.haidara@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

tél.: +39-06-5459-2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>RECOMMANDATION D'APPROBATION</b>	<b>iv</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME</b>	<b>v</b>
<b>RÉSUMÉ DU FINANCEMENT</b>	<b>vi</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vii</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria	4
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME</b>	<b>5</b>
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>12</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>

**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING OF NIGERIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU NIGÉRIA)</b>	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>3</b>
<b>IV. PURPOSE AND JUSTIFICATION FOR A GRANT FUNDING OF US\$400,000 AND MANAGEMENT (OBJECTIF, JUSTIFICATION ET GESTION D'UN FINANCEMENT DE 400 000 USD SOUS FORME DE DON)</b>	<b>12</b>
<b>V. ORGANIGRAMMES (ORGANIGRAMMES)</b>	<b>13</b>

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Naira (NGN)
1,00 USD	=	135 NGN
1,00 NGN	=	0,0074 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque de microfinancement
CBN	Banque centrale du Nigéria
IM	Institution de microfinancement
NACRDB	Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural
IMR	Institution de microfinancement rurale

**GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA**

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

**RECOMMANDATION D'APPROBATION**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition d'assistance financière à la République fédérale du Nigéria pour le programme de renforcement des institutions financières rurales, telle qu'elle apparaît au paragraphe 49.

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

**RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA**

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES RURALES**

**RÉSUMÉ DU FINANCEMENT**

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>GOVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:</b>	République fédérale du Nigéria
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture et du développement rural
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME:</b>	40,0 millions de USD
<b>MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:</b>	<b>Prêt:</b> 18,5 millions de DTS (équivalant à environ 27,2 millions de USD) <b>Don:</b> 270 000 DTS (équivalant à environ 400 000 USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
<b>COFINANCEUR:</b>	Fondation Ford
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	500 000 USD
<b>CONDITIONS DU COFINANCEMENT:</b>	Don
<b>CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:</b>	6,2 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	985 100 USD
<b>CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS PARTICIPANTES:</b>	4,8 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Association internationale de développement



## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** Les foyers bénéficiaires sont au nombre de 345 000, dont 138 000 ménages ayant une femme à leur tête, dans 12 États situés dans plusieurs des six zones géopolitiques du Nigéria: le Nord (États suivants: Adamawa, Bauchi, Katsina et Zamfara), la frange centrale (États suivants: Bénoué, Nassarawa, Lagos et Oyo) et le Sud (États suivants: Anambra, Imo, Akwa Ibom et Edo). Le groupe cible comprend des familles pauvres vulnérables: familles pauvres en situation d'insécurité alimentaire et vivant sous le seuil de pauvreté (75% du groupe cible) et familles pauvres en situation de sécurité alimentaire dans les années de bonne pluviométrie mais qui ont de faibles revenus. Les autres bénéficiaires directs seront 70 banques de microfinancement (BM), 70 établissements de microfinancement non bancaires, la Banque centrale du Nigéria, la Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural, des organisations faîtières de microfinancement et des instituts de recherche qui bénéficient du renforcement des capacités induit par le programme. Les ruraux pauvres bénéficieront directement des services financiers, qui s'amélioreront qualitativement et quantitativement, et de l'accès aux opérations de dépôt, d'emprunt et de virement. Parmi les bénéficiaires seront aussi inclus des petits entrepreneurs ruraux, comme agriculteurs, artisans et petits commerçants, femmes, handicapés et jeunes.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** Le manque d'accès aux services financiers, l'accès limité aux terres, la faible productivité agricole – qui réduit les possibilités d'activités extra-agricoles rémunératrices – le faible taux d'alphabétisation et l'accès médiocre aux marchés sont les causes principales de la pauvreté dans la zone concernée par le programme. Ces causes primaires se conjuguent avec des obstacles d'ordre secondaire, dont les suivants: mauvaise organisation; risques techniques et de crédit élevés, qui limitent l'accès au crédit et alourdissent les coûts financiers; manque d'accès aux structures de transformation, qui entrave la production à valeur ajoutée; et infrastructure rurale insuffisante, en particulier s'agissant des routes, ce qui crée des difficultés d'accès aux marchés et limite ainsi à la fois la vente de la production et l'achat d'intrants.

**Que va faire le programme pour eux?** L'accès médiocre aux services financiers ruraux, la mauvaise organisation et les carences du cadre institutionnel de la finance rurale sont les principaux obstacles qui feront l'objet d'une très grande attention dans le contexte du programme. Le programme viendra compléter les actions de développement et d'amélioration des services de production et de l'infrastructure sociale menées par les programmes financés par le FIDA et d'autres bailleurs de fonds dans la zone du programme, de manière à maximiser les bénéfices financiers et sociaux destinés aux groupes cibles. Il soutiendra le développement d'organisations de groupes cibles en institutions financières rurales à caractère non bancaire viables. Ces institutions réduiront les risques techniques et de crédit qui ont jusqu'à présent entravé l'accès des groupes cibles au financement par le crédit à un coût financièrement acceptable. Les établissements de microfinancement, dont les banques de microfinancement et les institutions de microfinancement d'ONG desservant les zones rurales, bénéficieront d'une aide pour renforcer leur rayon d'action et améliorer leurs services visant les familles rurales pauvres et, en particulier, les ménages ayant à leur tête une femme. Le programme mettra au point de nouveaux produits financiers qui faciliteront les prêts de trésorerie et le crédit selon le profil de manière à remédier au manque d'actifs corporels destinés à servir de garantie pour des emprunts. Le manque de ce type de produits limite actuellement l'accès des pauvres au financement par le crédit. Le programme favorisera par ailleurs les politiques favorables aux pauvres et renforcera leur participation au processus d'élaboration des politiques dans le secteur financier.

**Comment les bénéficiaires vont-ils participer au programme?** Une des grandes priorités du programme a trait au développement d'institutions financières rurales non bancaires de type coopératif visant des groupes spécifiques qui seront appelées à participer pleinement et activement à la mise en place d'un système financier rural viable au Nigéria. Le programme de liaison exécuté au

titre du programme facilitera une interaction étroite entre des organisations de groupes cibles et le secteur bancaire et microfinancier classique, ce qui aura pour effet d'ouvrir les services bancaires aux ruraux pauvres.

**Comment le programme a-t-il été formulé?** Le programme a été formulé de manière pleinement participative à partir d'une évaluation approfondie des besoins des bénéficiaires et grâce à d'importantes contributions de tous les intervenants, dont le Ministère de l'agriculture et du développement rural, la Banque centrale du Nigéria, des banques commerciales, des banques communautaires, le Programme national d'éradication de la pauvreté, la Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural, le Ministère des finances, l'All Farmers' Association of Nigeria et une bonne partie des bénéficiaires potentiels, en particulier des agriculteurs pauvres. Le processus prévoyait aussi de nombreuses concertations avec les partenaires du développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, Office allemand de la coopération technique, Agence des États-Unis pour le développement international, Ministère du développement international (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Programme des Nations Unies pour le développement, Fondation Ford, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, etc.) pour prendre en compte les enseignements tirés de leur expérience.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION  
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À  
LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA  
POUR LE**

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES RURALES**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République fédérale du Nigéria consistant en un prêt d'un montant de 18,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 27,2 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables et un don d'un montant de 270 000 DTS (équivalant approximativement à 400 000 USD) en vue de contribuer à financer le Programme de renforcement des institutions financières rurales. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. L'agriculture est la base de l'économie nigériane, puisqu'elle représente 45% du PIB et qu'elle emploie plus de 60% de la force de travail. Cependant, depuis 1973, l'économie est devenue très dépendante du secteur pétrolier, qui représente environ 40% du PIB, plus de 80% des recettes nationales en devises et quelque 90% des recettes publiques. Le Gouvernement, inquiet de la dépendance vis-à-vis du pétrole, a lancé diverses initiatives pour promouvoir le développement agricole, stimuler l'exploitation des minéraux solides et dynamiser la croissance du secteur industriel, qui utilise à l'heure actuelle moins de 60% de ses capacités. Si l'agriculture a affiché une croissance modeste, d'environ 5 à 7% par an, au cours des trois dernières années, les autres secteurs n'ont en revanche connu aucune amélioration sensible. L'inflation, tombée à un niveau inférieur à 10% en 2001, est remontée à 15% en 2003-2004, avant de marquer un léger recul en 2005, pour atteindre environ 13%. La forte augmentation des cours du pétrole ces dernières années et une gestion prudente des ressources ont conduit à un gonflement notable des réserves en devises, qui se situaient au-dessus de 28 milliards de USD fin 2005.

2. Le Gouvernement actuel s'est engagé à conduire une politique économique libérale caractérisée par un taux de change déterminé par le marché, la prudence en matière fiscale, la décentralisation, la privatisation et des réformes progressives du secteur financier qui créeront les conditions nécessaires à la stabilité macroéconomique. En 2005, le Gouvernement a réussi à obtenir un allègement de la dette; 60% de l'encours de sa dette, estimée à environ 33 milliards de USD, ont été annulés. Le pays a préparé un plan de sortie de dette d'ici 2006. Sauf instabilité politique, les perspectives de croissance sont bonnes pour les années à venir.

3. L'agriculture emploie plus de 90% de la population rurale. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans la production, la transformation et la commercialisation des cultures vivrières. On estime à plus de 70 millions d'hectares la superficie des terres arables, dont 50% seulement sont actuellement cultivées. Les terres agricoles couvrent des zones agroécologiques très diverses, qui vont des régions semi-arides des États de l'extrême nord, à la zone de forêt humide du sud-centre et du sud-est, en passant par les terres de savane secondaire de la frange intermédiaire et du sud-ouest. L'agriculture nigériane repose essentiellement sur la petite paysannerie; plus de 95% de la production provient de petites exploitations dont la superficie varie de 1 à 5 ha. Les chiffres de l'Office fédéral des statistiques indiquent que de 45 à 57% environ des agriculteurs ne cultivent que des denrées

vivrières, les autres produisant des denrées vivrières et commerciales. La zone septentrionale est la principale région d'élevage, avec plus de 75% des petits ruminants et une part majeure du gros bétail (bovins, chameaux et ânes). La zone aride du nord se prête à la culture du sorgho, du mil, de l'arachide et du coton. La frange intermédiaire et le sud-ouest produisent principalement des racines et des tubercules, du maïs, des bananes plantain et du sorgho. La partie méridionale de la zone sud-ouest produit également du cacao et de l'huile de palme. Le sud-centre et le sud-est sont réputés pour la production halieutique et agricole, notamment maïs, racines et tubercules, cacao, huile de palme et caoutchouc. Le Nigéria est devenu le plus gros producteur d'igname et de niébé d'Afrique et le principal producteur mondial de manioc, suite au soutien apporté par le FIDA depuis le début des années 1990.

4. Le Nigéria est un important producteur de poisson, avec un volume estimé à 366 000 tonnes par an. La superficie totale des plans d'eau intérieurs est évaluée à un peu plus de 12 millions d'hectares. Les zones basses et inondées à certaines saisons sont de plus en plus utilisées pour la culture du riz. Les forêts et les aires boisées occupent actuellement 17 millions d'hectares, mais les forêts primaires et la plupart des espèces animales sauvages sont en train de disparaître sous la poussée de la population humaine. L'infrastructure dans les zones rurales est médiocre, ce qui rend l'accès aux marchés difficile. Les installations de stockage laissent aussi à désirer et expliquent des pertes après-récolte élevées, qui atteignent selon les estimations 15% dans la zone sèche septentrionale et 25% dans les zones de forêt humide au sud. En outre, l'accès insuffisant au crédit limite l'investissement dans l'agriculture, l'agro-industrie et les activités extra-agricoles rémunératrices.

5. Le Nigéria a un secteur financier diversifié, qui comprend neuf grands sous-secteurs, dont quatre intéressent le programme proposé: a) la Banque centrale du Nigéria (CBN), qui fait office d'organe de réglementation et supervision du secteur financier; b) le sous-secteur des banques commerciales/généralistes, qui a subi une restructuration, avec notamment une réduction à partir de janvier 2006 du nombre de banques géantes passé de 89 à 25. Le nombre d'agences bancaires, évalué à 3 100, a également été réduit, mais on ne connaîtra précisément le chiffre final que plus tard, courant 2006; c) les banques communautaires à agence unique, au nombre de 735 et qui seront prochainement restructurées pour devenir des banques de microfinancement (BM) avec un capital de base étoffé et d) cinq institutions financières publiques d'aide au développement, dont la Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural (Nigerian Agricultural Cooperative and Rural Development Bank, NACRDB), dont les 201 succursales offrent des services de financement agricole et rural.

6. Le Small and Medium Industries Equity Investment Scheme, à présent rebaptisé Small and Medium Enterprises Equity Investment Scheme (plan de participation au capital des petites et moyennes entreprises), a été mis sur pied en 2001. Dans le cadre de ce plan, les banques sont tenues de mettre de côté 10% de leurs bénéfices avant impôt pour des investissements dans les petites et moyennes entreprises. Le fonds, qui se monte actuellement à 28,8 milliards de NGN (environ 210 millions de USD), a décaissé 9,7 milliards de NGN (34%) à 185 entreprises urbaines. Plus récemment, la CBN a prescrit d'affecter 10% du fonds à l'investissement dans les microentreprises.

7. En décembre 2005, la CBN a publié une nouvelle politique pour le secteur de la microfinance. Cette politique a été conçue dans le sillage d'une conférence sur la microfinance organisée en 2000. Elle établit un cadre pour les futures opérations: a) des banques commerciales qui ne sont pas en mesure d'augmenter le seuil de leurs fonds propres pour le porter au niveau requis de 25 milliards de NGN; b) des banques communautaires; et c) des institutions de microfinancement (IM), moyennant la création de nouveaux types d'institutions financières. La CBN publiera des règles prudentielles détaillées pour l'ensemble du secteur à un stade ultérieur, à compter de 2006.

8. Les objectifs de la nouvelle politique de microfinance visent, entre autres, à: a) rendre les services financiers accessibles à un large segment de la population nigériane potentiellement productive qui, sinon, n'aurait guère, voire aucun accès aux services financiers; b) promouvoir les

synergies et l'intégration du sous-secteur non structuré dans le système financier national; et c) améliorer la prestation de services des IM aux micros, petites et moyennes entreprises.

9. La politique de microfinancement prévoit la création de banques de microfinancement (BM) sous la forme d'institutions financières privées, bien capitalisées et techniquement solides ayant vocation à accorder des prêts sur la base de la trésorerie et du profil des clients. Les BM obtiendront une licence bancaire de la CBN pour opérer dans une zone géographique spécifique. Celles d'entre elles qui fonctionnent comme des agences sans succursale – ce qui les rend directement assimilables aux actuelles banques communautaires – doivent disposer d'un capital-action versé de 20 millions de NGN (148 000 USD) et peuvent opérer dans les zones sous administration locale agréées. Ces BM sont autorisées à ouvrir des centres de retrait et versement et des succursales après approbation de la CBN et à condition de satisfaire aux normes prudentielles. Pour chaque nouvelle succursale, les BM doivent augmenter leurs fonds propres de 20,0 millions de NGN. Les BM souhaitant opérer à l'échelle de l'État sont tenues de disposer d'un capital-action versé de 1 milliard de NGN (7,4 millions de USD). La politique stipule en outre que la CBN vérifiera si les BM à agence unique sont parvenues à assurer une "couverture raisonnable" dans une zone sous gouvernement local ou dans un État avant de leur accorder l'autorisation d'étendre leur rayon d'action.

### **B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA**

10. **Le portefeuille du FIDA.** Le FIDA a financé sept projets et programmes au Nigéria depuis 1985, pour un engagement total de 90,1 millions de DTS sous forme de prêts. Le huitième projet, relatif au soutien à l'agriculture dans les États du Bénoué et du Niger, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 1993 et assorti d'un prêt de 20 millions de DTS, a été annulé sur demande du Gouvernement avant l'entrée en vigueur du prêt. Quatre projets et programmes sont clos et le septième, à savoir le Programme de gestion communautaire des ressources naturelles – Delta du Niger, est entré en vigueur le 6 juillet 2005. Tous les projets et programmes s'attachaient aux besoins des communautés rurales pauvres pour assurer leur subsistance, y compris ceux des petits exploitants, des microentrepreneurs ruraux, des artisans pêcheurs, des jeunes, des sans-terre et des femmes. Ces projets et programmes ont contribué à la création et à la diffusion de technologies, lesquelles, tout en améliorant les revenus et la sécurité alimentaire des familles, ont introduit des méthodes efficaces de gestion de l'environnement et de conservation des sols et de l'eau ainsi que des approches participatives de prestation de services de soutien agricole et rural répondant à la demande, tout en renforçant les capacités et les institutions dans l'optique de favoriser la reproductibilité et la durabilité des initiatives de développement réussies. Le Programme de développement agricole et rural à assise communautaire et le Programme de gestion communautaire des ressources naturelles – Delta du Niger, tous deux financés par le FIDA, comprennent des approches novatrices appliquées à la mobilisation de ressources locales, aux allocations budgétaires et à la gestion dans le contexte de la gouvernance démocratique décentralisée.

11. **Principaux enseignements tirés.** Il ressort des principaux enseignements dégagés de l'expérience du FIDA que: a) l'accès à des services financiers qui complètent des services techniques efficaces permet une amélioration de la productivité et favorise la diversification des activités économiques familiales, ce qui améliore la sécurité alimentaire et les revenus des ménages; b) la politique et le cadre institutionnel en matière de microfinancement sont importants pour des services financiers agricoles et ruraux durables; ce cadre devrait mettre en place des liens institutionnels entre institutions financières structurées et institutions financières rurales non structurées, et promouvoir l'accès des ruraux aux services bancaires classiques; c) les politiques de microfinancement doivent traiter les problèmes de manière globale, tant du côté de l'offre que de la demande; d) les groupes d'assistance mutuelle, les associations d'épargne et de crédit et les sociétés coopératives doivent être encouragés à fusionner volontairement pour constituer des unités économiques viables à même de réduire les coûts de transaction et de minimiser les risques techniques et de crédit pour les institutions financières; e) des mesures doivent être recherchées afin de minimiser les risques techniques et de

crédit, qui constituent les principales entraves au financement des microentreprises agricoles et rurales; ces mesures jouent un rôle clé dans l'établissement des taux d'intérêt.

12. Le FIDA s'est aussi heurté à des problèmes généraux d'exécution au Nigéria. Il y a souvent eu des retards dans le démarrage des projets dus à des lenteurs dans la réalisation des conditions nécessaires à l'entrée en vigueur des prêts, à une mauvaise collaboration entre les organismes chargés de l'exécution et au versement insuffisant ou tardif des fonds de contrepartie.

### **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria**

13. **La politique d'éradication de la pauvreté du Nigéria.** Les politiques et stratégies de promotion de la croissance économique au Nigéria sont documentées dans une récente stratégie nationale de développement et d'autonomisation économiques (2005). Cette stratégie a cerné les principales causes de la pauvreté, qu'elle s'efforce de combattre par des politiques et des programmes de développement appropriés. Les causes tiennent, entre autres: a) à une gouvernance inefficace, y compris une mauvaise gestion, qui a freiné l'impact des programmes de réduction de la pauvreté passés et réduit la capacité des personnes et des entreprises d'exploiter les potentialités économiques; b) aux conflits sociaux, qui n'ont pas seulement provoqué des décès et des pertes matérielles, mais aussi dissuadé les investisseurs nationaux et étrangers; c) à la faible portée des innovations technologiques, qui a entravé la productivité et jugulé l'emploi; et d) aux facteurs environnementaux, qui ont sensiblement contribué à la pauvreté, en particulier chez les ruraux qui sont tributaires des ressources naturelles.

14. **Les activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Étant donné l'ampleur et la complexité de la pauvreté en milieu rural au Nigéria, les possibilités de s'attaquer au fléau doivent être saisies de manière cohérente et synergique. Les partenaires clés du développement, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le FIDA, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont adopté une approche opérationnelle commune pour renforcer leur collaboration et améliorer leur partenariat afin d'éviter que des messages contradictoires en provenance de partenaires internationaux du développement et de donateurs n'entraînent la confusion, des incohérences dans les stratégies sectorielles, le gaspillage des ressources et, enfin, une perte d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté. Cette démarche de collaboration se fonde sur l'idée communément partagée que la manière la plus efficace et la plus efficiente d'assurer un soutien international concret en faveur du développement rural au Nigéria est de privilégier le développement au niveau communautaire. Elle répond aussi au désir d'approfondir et de rendre plus efficaces les partenariats institutionnels entre le FIDA, les partenaires susmentionnés et d'autres bailleurs de fonds et intervenants clés, comme le Département du développement international (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), la Fondation Ford, l'Office allemand de la coopération technique et l'Agence des États-Unis pour le développement international. Des liens plus étroits et plus explicites entre les prêts et les dons doivent être institués pour maximiser les synergies entre les différents types de financement du FIDA.

15. **La stratégie du FIDA au Nigéria.** L'appui apporté par le FIDA au Programme national de réduction de la pauvreté est centré sur le renforcement des capacités et des institutions à même de faciliter la prestation de services aux ruraux pauvres, le développement d'organisations constituées de membres des groupes cibles du FIDA pour en encourager la participation effective, une aide aux réorientations nécessaires des politiques, la promotion d'initiatives sectorielles propres à créer les conditions favorisant une réduction rapide de la pauvreté et une croissance économique impulsée par le secteur privé, et l'amélioration de l'obligation redditionnelle et de la transparence.

16. Le programme proposé, fondé sur un dialogue entre donateurs et Gouvernement sur la réforme du secteur financier qui a débuté en 2000, soutiendra la mise en œuvre du cadre des politiques de microfinance récemment lancé par le Gouvernement fédéral du Nigéria, en s'attachant tout

particulièrement à améliorer l'accès du groupe cible du FIDA aux services financiers, et à développer plus spécifiquement les services bancaires classiques dans les zones rurales. La participation du FIDA vise à orienter plus efficacement les politiques au service du secteur agricole et rural, à renforcer les institutions qui mettent les services bancaires à la portée des pauvres et facilitent la participation des ruraux pauvres et de leurs institutions à l'exécution et à l'amélioration future du cadre politique et institutionnel en conformité avec la nouvelle politique de microfinancement. L'aspect le plus important est que le programme proposé donnera la priorité au développement d'institutions de microfinancement rurales (IMR) reposant sur les membres du groupe cible de manière à promouvoir la participation effective des ruraux pauvres, notamment des femmes, aux services financiers ruraux.

17. **Raison d'être du programme.** Ce programme cherche à exploiter la politique nouvellement lancée en matière de microfinancement afin de servir plus efficacement les pauvres. Outre la réorientation des IM vers des services plus efficaces pour les ruraux pauvres, il ouvrira la voie au développement de liens entre IM non bancaires et institutions financières formelles. L'expérience acquise au Nigéria et dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne montre que le manque d'intégration verticale entre les marchés financiers structurés et non structurés est l'une des raisons pour lesquelles les réformes du secteur financier n'ont pas entraîné la croissance économique escomptée.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

### A. Zone du programme et groupe cible

18. Le programme proposé couvrira 12 États situés dans plusieurs des six régions géopolitiques du Nigéria: le Nord (Adamawa, Bauchi, Katsina et Zamfara), la frange centrale (Bénoué, Nassarawa, Lagos et Oyo) et le Sud (Anambra, Imo, Akwa Ibom et Edo). Le choix de la zone du programme a été dicté par deux facteurs. Tout d'abord, le programme proposé posera les fondements du développement à long terme d'un système financier rural viable, ce qui exige que le programme ait une portée nationale. En second lieu, l'expérience a montré que, s'il n'est pas judicieux d'intégrer les services financiers ruraux en tant que composante dans un projet de développement agricole ou autre, il importe en revanche, pour réduire efficacement la pauvreté, d'assurer la complémentarité entre services techniques et financiers. Ainsi, le programme proposé complétera les projets et programmes de développement agricole et rural en cours, notamment le Programme de développement agricole et rural à assise communautaire, le Programme de gestion communautaire des ressources naturelles – Delta du Niger et le Programme de développement de la culture des racines et tubercules. En outre, il soutiendra la mise en œuvre du programme de promotion des microentreprises rurales que le FIDA est en train d'élaborer. Il appuiera également des initiatives locales menées dans le cadre du Programme national pour la sécurité alimentaire ainsi que les activités du Programme national d'éradication de la pauvreté. Ces deux derniers programmes sont des initiatives du Gouvernement. Ces projets et programmes sont destinés aux ruraux pauvres, et plus particulièrement aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables, qui constitueront également le groupe cible du programme proposé.

19. Les ménages ruraux pauvres, en particulier ceux qui sont dirigés par une femme, constituent le principal groupe cible du programme. Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux handicapés. Les familles rurales pauvres bénéficieront directement des services financiers qui seront améliorés qualitativement et quantitativement, ainsi que d'un meilleur accès aux opérations de dépôt, de prêt et de transfert. On estime à 345 000 le nombre de familles qui bénéficieront directement de ce programme, dont 138 000 ménages dirigés par une femme. Il s'agit, entre autres, de familles de petits exploitants, d'agriculteurs, d'entrepreneurs ruraux (agriculteurs, artisans et petits commerçants), de femmes, d'handicapés et de jeunes. Compte tenu de leur indépendance économique, de leur propension à épargner et de leur discipline financière dans la plupart des régions méridionales et centrales du Nigéria, les femmes en seront probablement les premières bénéficiaires au plan financier.

## B. Objectifs et portée

20. Le programme vise à renforcer les institutions de microfinancement (IM) et à établir des passerelles entre ces institutions et les établissements financiers du secteur structuré afin de créer un système financier rural viable et durable. Il s'agit de développer les services financiers ruraux et d'améliorer l'accès de la population rurale à ces services de manière à renforcer la productivité de l'agriculture et des micro et petites entreprises rurales. L'objectif est de réduire la pauvreté, notamment parmi les ruraux et en particulier les femmes, les jeunes et les handicapés.

21. La stratégie prévoit de fournir un soutien pour mettre en place et renforcer des IM; promouvoir l'amélioration d'un cadre juridique, politique et réglementaire qui en facilite le fonctionnement et réduise au minimum l'exposition aux risques pesant sur les IM; et nouer des liens entre le système financier et le système de production rural de manière à améliorer l'efficacité opérationnelle, accroître la productivité et réduire autant que possible les risques techniques et de crédit.

## C. Composantes

22. Le programme est structuré selon quatre composantes: a) création et renforcement d'IMR gérées par les adhérents; b) soutien aux IM; c) environnement propice au développement du secteur de la microfinance; et d) gestion, coordination, suivi et évaluation du programme.

23. **Création et renforcement d'IMR gérées par les adhérents.** Cette composante vise à améliorer l'environnement afin de favoriser la création et le renforcement d'IMR gérées par les adhérents pour en faire des institutions viables et durables ainsi que la consolidation des institutions nationales qui s'occupent de la formation et du renforcement des capacités des institutions financières rurales. Elle comprend trois sous-composantes: a) amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel pour la création d'IMR reposant sur les adhérents; b) création et renforcement d'IMR et de leurs organisations faïtières; et c) la promotion d'un programme de liaison pour tester le système de distribution du crédit.

24. **Soutien aux IM.** Les IM qui assurent des services financiers aux pauvres doivent le faire sur une base viable pour parvenir à la couverture escomptée, en particulier en milieu rural. L'ampleur des services des IM dépendra de la faculté de celles-ci de fournir des services et produits appropriés, notamment d'épargne, de crédit, de formules innovantes de paiement par virement, d'envoi de fonds et d'assurance. Cette composante soutiendra le renforcement institutionnel des BM, des IM de type ONG et de la Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural (NACRDB). Un soutien sera apporté aux institutions bénéficiaires après qu'aura été menée à terme une évaluation institutionnelle visant à établir si les modèles de fonctionnement appliqués sont profitables en déterminant le niveau de viabilité opérationnelle et financière. Cette composante comprend quatre sous-composantes: a) renforcement institutionnel des BM; b) renforcement des capacités des IM non bancaires; c) soutien à la NACRDB; et d) soutien à la mise en œuvre, réglementation et supervision pour les BM.

25. **Environnement propice au développement du secteur de la microfinance.** La mise en œuvre de la politique nationale de microfinancement par la CBN implique que les institutions participantes renforcent leurs capacités et les systèmes internes qui facilitent la transmission d'information à la CBN provenant des institutions supervisées. Cette composante prévoit un examen des politiques par un conseil consultatif de la microfinance composé de principales parties prenantes, dont des donateurs, et des ateliers annuels sur les politiques nationales où seront passés en revue les expériences et les enseignements tirés et dont les conclusions seront versées dans le processus d'examen des politiques. Elle soutiendra aussi la CBN dans la promotion d'un système de liaison intégré entre les BM supervisées et les banques généralistes. Le programme appuiera également les efforts de la CBN dans son travail avec les organisations faïtières de microfinancement, de sorte qu'elles puissent fournir des services utiles à leurs membres, notamment en matière de renforcement



des capacités, de définition de normes de rendement et de suivi. Cette composante aura trois sous-composantes: a) accès aux mécanismes de refinancement; b) création d'organisations faîtières pour les BM et les IM et les organisations auxquelles celles-ci sont rattachées; et c) concertation et recherche et collecte de données sur le microfinancement.

26. **Gestion, coordination, suivi et évaluation du programme.** Cette composante fournit le soutien technique et financier nécessaire pour l'exécution, la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation du programme. Elle comprend trois sous-composantes, à savoir: a) établissement d'une unité de gestion du programme semi-autonome; b) suivi et évaluation et c) mesures de soutien à l'exécution.

#### **D. Coûts et financement**

27. Les coûts de ce programme septennal sont estimés à 40,0 millions de USD, dont une provision pour imprévus d'un montant total de 2,3 millions de USD, soit 6% du coût de base. Le coût par client-bénéficiaire est estimé à 120 USD. La composante en devises est chiffrée à 10,3 millions de USD. Les coûts sont récapitulés au tableau 1 et les contributions des cofinanceurs sont incluses.

28. Le programme sera financé par le FIDA, la Fondation Ford, le Gouvernement fédéral du Nigéria, les gouvernements des États, la CBN et les banques participantes, les IM et les IMR. Le financement proposé consiste en un prêt du FIDA de 27,2 millions de USD environ, accordé à des conditions particulièrement favorables, et en un don de 400 000 USD environ (voir l'appendice IV et la rubrique output 1.1 et 1.2 du Cadre logique), ce qui représente une contribution du FIDA de 27,6 millions de USD, soit 68% du coût total du programme. Les institutions participantes, dont la CBN, le Programme national d'éradication de la pauvreté et la NACRDB, prendront en charge 4,8 millions de USD, soit 12% du coût total. La Fondation Ford devrait apporter 500 000 USD, soit 1,3% du coût total, à titre de don, pour couvrir une partie du fonds de garantie, dans le cadre du fonds de développement du secteur microfinancier créé par la CBN. Le Gouvernement apportera l'équivalent de 6,2 millions de USD, soit 15,4% du coût total en monnaie locale. Il est prévu que les bénéficiaires contribuent à hauteur de 985 100 USD, soit 2,5% du coût total. Un résumé des coûts du programme et le financement proposé figurent aux tableaux 1 et 2.

29. Il est toutefois à noter que les efforts déployés dans le cadre du programme attireront des financements sous forme de crédit alloués par d'autres institutions financières, dont les BM, les banques commerciales et la Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural, dont le montant devrait dépasser selon les estimations 100 millions de USD pendant la durée du programme.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composantes</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>	<b>% en devises</b>	<b>% des coûts de base</b>
Création et renforcement d'IMR reposant sur les adhérents	15 739,9	3 981,5	19 721,4	20	52
Soutien aux IM	5 863,8	3 965,1	9 828,9	40	26
Environnement propice au développement du secteur de la microfinance	3 807,5	668,7	4 476,2	15	12
Gestion, coordination, suivi et évaluation du programme	2 459,0	1 167,3	3 626,3	32	10
<b>Total des coûts de base</b>	<b>27 870,1</b>	<b>9 782,6</b>	<b>37 652,7</b>	<b>26</b>	<b>100</b>
Provisions pour aléas d'exécution	664,4	148,5	812,8	18	2
Provisions pour aléas financiers	1 154,2	364,7	1 519,0	24	4
<b>Coûts totaux du programme</b>	<b>29 688,7</b>	<b>10 295,8</b>	<b>39 997,7</b>	<b>26</b>	<b>106</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composantes</b>	<b>FIDA</b>		<b>Don du FIDA</b>		<b>Fondation Ford</b>		<b>Institutions participantes</b>		<b>Gouvernement</b>		<b>Bénéficiaires</b>		<b>Total</b>		<b>Devises</b>	<b>Monnaie locale (hors taxes)</b>	<b>Droits et Taxes</b>
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>			
Création et renforcement d'IMR reposant sur les adhérents	14 815,9	70,6	-	-	-	-	159,2	0,8	5 020,7	23,9	985,1	4,7	20 980,9	52,5	4 229,5	15 802,9	948,4
Soutien aux IM	5 877,6	56,7	-	-	-	-	3 731,5	36,0	753,2	7,3	-	-	10 362,3	25,9	4 117,2	5 379,8	865,3
Environnement propice au développement du secteur de la microfinance	3 137,0	66,6	-	-	500,0	10,6	871,4	18,5	205,0	4,3	-	-	4 713,4	11,8	705,9	3 802,6	205,0
Gestion, coordination, suivi et évaluation du programme	3 344,8	85,2	400,0	10,1	-	-	-	-	196,2	5,0	-	-	3 941,1	9,8	1 243,2	2 488,5	196,2
<b>Décassements totaux</b>	<b>27 175,3</b>	<b>68,0</b>	<b>400,0</b>	<b>1,0</b>	<b>500,0</b>	<b>1,3</b>	<b>4 762,2</b>	<b>11,9</b>	<b>6 175,0</b>	<b>15,4</b>	<b>985,1</b>	<b>2,5</b>	<b>39 997,7</b>	<b>100,0</b>	<b>10 295,8</b>	<b>27 473,8</b>	<b>2 214,9</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

30. **Plan de travail et budget annuel.** Le plan de travail et budget annuel sera préparé par l'unité de gestion du programme sur la base de la demande émanant des groupes cibles et des institutions bénéficiaires telle que perçue; il sera examiné et approuvé par le comité de sélection du programme avant d'être soumis au FIDA et à l'institution coopérante (Banque mondiale) pour approbation. Le plan de travail et budget annuel présentera le détail des activités, leurs coûts unitaires et les indicateurs de suivi des résultats et de l'impact, ainsi que les modalités d'exécution. Le programme comprendra un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois, qui doit être soumis séparément au FIDA et à la Banque mondiale pour avis de non-objection.

31. **Passation des marchés.** Les marchés de biens et de services seront passés selon des procédures conformes aux directives du FIDA en la matière. Avant l'ouverture de la passation des marchés, l'emprunteur fournira au FIDA, pour agrément, un plan de passation des marchés couvrant les 18 premiers mois et comprenant: a) la ou les listes de biens et services requis; et b) le groupement en lots proposé de ces biens et services.

32. **Décaissements.** Il n'est prévu aucuns travaux de génie civil au titre du programme. Il sera exigé pour les décaissements relatifs aux véhicules, à l'outillage, à l'équipement et aux services de consultants la présentation des pièces justificatives complètes. Les décaissements relatifs aux dépenses égales ou inférieures à 50 000 USD pour la formation, les ateliers, les indemnités et salaires locaux, le matériel, les fournitures de bureau et autres frais de fonctionnement se feront sur présentation de relevés de dépenses certifiés. Les pièces justificatives notamment les factures de fournisseurs, les preuves de paiement, les contrats, les analyses des offres et les recommandations d'attribution et les bordereaux de paiement, seront conservés dans un lieu central par chacun des organismes d'exécution pour inspection au cours des missions de supervision effectuées par l'institution coopérante et pour examen par les vérificateurs des comptes. Afin de faciliter la ponctualité des paiements pour les services et les fournitures, et du fait de l'impossibilité pour le gouvernement de préfinancer les dépenses autorisées du FIDA, le paiement sera imputé sur le compte spécial ou réglé directement. Après que le compte spécial aura été dûment ouvert, et à la demande de l'emprunteur, le FIDA versera un dépôt initial de 500 000 USD. Le FIDA réapprovisionnera le compte spécial sur demande, en tant que de besoin, au moyen d'un ou plusieurs retraits pouvant atteindre au total 2 millions de USD ou tout montant inférieur à ce chiffre que le FIDA, ou l'institution coopérante agissant au nom du FIDA, pourra spécifier par voie de notification à l'emprunteur.

33. **Comptes.** Les parties au programme tiendront des comptes indépendants pour les activités financées par le FIDA. Le plan et les méthodes comptables seront conformes aux normes internationales admises. Les méthodes comptables appliquées au programme seront harmonisées afin de faciliter les analyses de coût, le contrôle financier et les vérifications des comptes. Le coordonnateur du programme et le contrôleur financier affecté au programme veilleront à ce que les méthodes comptables convenues soient pleinement appliquées. Étant donné qu'un système comptable unifié acceptable devra être adopté pour le programme et mis en place avant le premier décaissement, il est proposé que la conception de ce système soit au nombre des premières activités du fonds de soutien. Des comptes pour le programme seront ouverts dans chacune des unités de gestion de zone du programme pour la réception de fonds de contrepartie.

34. **Vérification des comptes.** Les principaux décaissements feront l'objet d'un audit interne conduit par les vérificateurs internes des institutions participantes respectives. Pour l'unité de gestion centrale du programme, ce vérificateur général des comptes de la Fédération (Nigéria) détachera un vérificateur interne expérimenté. Le vérificateur interne appliquera des méthodes de vérification et de contrôle internes internationalement admises, y compris les paiements anticipés. Les rapports financiers annuels du programme seront soumis à des audits annuels confiés à des commissaires aux comptes indépendants acceptables, ayant l'expérience nécessaire, recommandés par le vérificateur

général des comptes de la Fédération et agréés par le FIDA et l'institution coopérante. Ils examineront les documents relatifs aux dépenses effectuées sur présentation des états de dépenses et rendront un avis sur l'utilisation du compte spécial. Ils présenteront à l'unité de coordination du programme, au FIDA et à l'institution coopérante les états financiers vérifiés, accompagnés d'un rapport complet, au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire de l'administration nigériane, à savoir le 31 décembre.

## F. Organisation et gestion

35. Le cadre organisationnel du programme prévoit une division des tâches et des responsabilités entre les différentes entités, comme indiqué dans le corps du rapport de préévaluation du programme (chapitre VII) et dans le document de travail 6 (documents de travail, volume II).

36. **Gestion et coordination du programme.** La mise en œuvre sera coordonnée par une unité centrale de gestion du programme semi-autonome, assistée par trois unités zonales de gestion du programme et par des bureaux du programme à l'échelon de l'État ou local. Le programme sera exécuté sous l'autorité du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural, en qualité d'agent principal du programme. L'unité de gestion du programme et ses bureaux annexes maintiendront des liens étroits avec les organismes d'exécution, les États participants et les collectivités locales afin de contrôler la gestion au jour le jour du programme. Le personnel de l'unité de gestion du programme apportera un soutien technique aux organismes d'exécution en tant que de besoin. Le coordonnateur du programme organisera des ateliers de démarrage, de sensibilisation, et de suivi et évaluation annuels. Il coordonnera le plan de travail et budget annuel et veillera à ce qu'il soit présenté à temps au comité de sélection du programme pour examen et approbation et pour transmission ultérieure à l'institution coopérante et au FIDA.

37. **Responsabilités institutionnelles pour le programme.** Le programme sera mis en œuvre par les institutions existantes selon leur mandat. Les ressources destinées à l'exécution seront décaissées directement à l'intention des institutions participantes conformément au programme et budget tel qu'approuvé par le comité de sélection du programme. Celles-ci seront par la suite responsables de la rédaction de rapports comptables et financiers sur les activités qu'elles mettent en œuvre. S'il y a lieu, des mémorandums d'accord seront conclus entre les institutions participantes concernées, à savoir les BM, le Programme national d'éradication de la pauvreté, les IM et les IMR.

38. **Supervision et facilitation au niveau national.** Un comité de sélection du programme sera mis en place pour superviser l'exécution du programme. Il sera présidé par le secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture et du développement rural et comprendra des représentants des ministères d'exécution, de la CBN et du Ministère fédéral des finances. Les partenaires du développement opérant dans le sous-secteur du microfinancement pourront y être invités en qualité d'observateurs.

39. **Services de soutien.** Les activités de renforcement des capacités et de formation au titre du programme seront mises en œuvre dans le cadre d'arrangements contractuels à caractère commercial avec des prestataires de services du secteur privé. On s'adressera au besoin à des experts et des institutions spécialisées pour certaines tâches spécifiques.

40. **Suivi et évaluation.** On adoptera pour le suivi et l'évaluation une approche participative qui associera les bénéficiaires et les institutions participantes. Toutefois, ce sera l'unité de coordination du programme qui assumera la responsabilité globale du suivi, des rapports d'activité et de l'évaluation. Le spécialiste du suivi et de l'évaluation sera secondé par des assistants au niveau des zones. Suite à l'entrée en vigueur, un expert du suivi et de l'évaluation sera recruté pour mettre en place le système de suivi et d'évaluation, qui comprendra la collecte et l'analyse des données ainsi que l'établissement de rapports.

### G. Justification économique

41. Au **microniveau**, le programme élargira considérablement les services-clients, en particulier concernant les prêts. Les efforts de renforcement des capacités et de création de liens encouragés par le programme mettront le crédit à la portée de plus de 345 000 familles rurales pauvres engagées dans l'agriculture et les entreprises rurales. On escompte que l'intensification de l'agriculture et le démarrage de nouvelles micro et petites entreprises créeront deux emplois supplémentaires par opération, ce qui se traduirait par la création de plus de 700 000 nouveaux emplois dans le secteur rural.

42. Au **mésniveau**, le programme augmenterait considérablement le volume des opérations des financeurs. On prévoit qu'au bout de deux ans, les banques de microfinancement et les institutions de microfinancement non bancaires auront amélioré leurs capacités de gestion et leurs produits financiers, ce qui élargira leur clientèle au cours des cinq dernières années du programme. Les augmentations suivantes sont attendues entre les troisième et septième années du programme: 10%, 15%, 25%, 30% et 35%. Ceci accroîtra la clientèle desservie par les BM et des IM non bancaires de 141 750 et 47 250 emprunteurs respectivement. La concurrence accrue, la réduction des risques techniques et de crédit, et l'abaissement des coûts opérationnels devraient ramener à 20% le taux d'intérêt moyen, contre 35% actuellement. Avec des prêts d'un montant moyen de 500 USD, le volume des opérations des BM et des IM non bancaires augmenteront de 14,2 et 4,7 millions de USD respectivement. Le bénéfice avant impôts calculé sur la base de 35% du volume des opérations, se chiffrerait à 4,97 millions de USD et 1,8 million de USD respectivement. Au **macroniveau**, les principaux avantages – outre les impôts collectés – sont les suivants: a) un meilleur cadre de réglementation et supervision applicable aux BM et aux IM, allié à un renforcement de la capacité de la Banque centrale du Nigéria d'analyser, de réglementer et de superviser le secteur financier rural et, en particulier, les BM; b) la création d'emplois à l'échelon des emprunteurs et dans des IMR; et c) l'amélioration de l'image et une plus grande stabilité du secteur du microfinancement bancaire. D'autres avantages non quantifiables pourraient découler des activités de recherche et de concertation, pour autant que celles-ci se traduisent par un environnement juridique et économique plus approprié. L'**impact économique** du programme devrait être substantiel, mais on ne peut l'évaluer concrètement à ce stade. On escompte que, grâce à la politique sur la microfinance qui sera promulguée et aux interventions du programme, les IM déficitaires parviendront progressivement au seuil de rentabilité, puis le dépasseront; le résultat se résumerait globalement à de meilleures performances, de meilleurs services et une couverture élargie.

### H. Risques

43. Le programme a été conçu en tirant parti de l'expérience du FIDA et d'autres bailleurs de fonds au Nigéria. Des intervenants clés, notamment institutions et bénéficiaires, ont pleinement participé à sa conception, et leurs préoccupations et points de vue ont pleinement été pris en compte. Le cadre politique et institutionnel pour l'exécution du programme est défini et en place, et les groupes d'intérêt du secteur privé joueront un rôle moteur dans la mise en œuvre, ce qui devrait réduire considérablement les risques. Le programme exige une grande compétence gestionnaire, qui peut éventuellement faire défaut dans les institutions publiques. Ce risque a été pris en compte en limitant l'intervention gouvernementale aux domaines liés au cadre politique et juridique et en créant un environnement opérationnel favorable, là où les pouvoirs publics ont l'expérience et les capacités nécessaires. Le programme a intégré une assistance technique pour soutenir les institutions tant du secteur public que du secteur privé. L'exécution fera l'objet d'une supervision et d'un suivi minutieux. La formation et le renforcement des capacités sont des éléments clés du programme. Les banques communautaires existantes doivent être transformées en BM d'ici au 31 décembre 2007. La CBN a récemment achevé un exercice analogue et plus complexe pour les banques commerciales dans un délai plus bref et elle a fait montre de sa détermination et de sa volonté de mener à bien la réforme du secteur financier. Les banques communautaires trouvent un intérêt dans la réforme, et certaines

d'entre elles (12%) disposent déjà du capital de base suffisant pour satisfaire aux critères. La création d'IMR pourrait progresser à un rythme plus lent que prévu. Pour pallier ce risque, des formations intensives seront offertes aux groupes, aux associations et aux coopératives. Les groupes cibles eux-mêmes manifestent un grand intérêt pour la création d'IMR viables et beaucoup d'entre eux ont amorcé le processus sur leur propre initiative et avec leurs ressources. Cependant, leurs moyens et compétences techniques sont insuffisants. Le programme leur apportera ce qui leur fait défaut.

### **I. Impact sur l'environnement**

44. Le programme proposé compléterait les projets et programmes en cours financés par le FIDA, à savoir le Programme de développement agricole et rural à assise communautaire, le Programme de gestion communautaire des ressources naturelles – Delta du Niger et le Programme de développement de la culture des racines et tubercules, ainsi que le Projet de développement des Fadama financé par la Banque mondiale et le Programme national pour la sécurité alimentaire financé par le Gouvernement et un groupement de donateurs extérieurs. Ces projets et programmes comportent des mesures de conservation et d'amélioration de l'environnement. Les dispositions requises continueront à être appliquées et seront complétées si nécessaire, du fait du programme proposé. Au terme d'une analyse de la situation et de l'impact écologique, le programme a été classé dans la catégorie B parce qu'il ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur l'environnement.

### **J. Aspects novateurs**

45. Le programme comprend plusieurs éléments novateurs qui sont en phase avec la politique du FIDA en matière de finance rurale. Il constituera un instrument de première importance pour la mise en œuvre du cadre des politiques de microfinancement du Nigéria, récemment lancé (décembre 2005), l'accent portant tout particulièrement sur les services de financement rural destinés aux ruraux pauvres. Un investissement supplémentaire dans l'amélioration du cadre politique et juridique du secteur financier rural non structuré est également prévu dans le programme, étant entendu qu'il faut aborder les aspects liés aux politiques et à la réglementation dans une perspective globale pour que les services financiers ruraux soient viables et servent plus efficacement les ruraux pauvres, en particulier les femmes. Le programme comprend des mesures pour améliorer les politiques, notamment sous la forme d'examen, de consultations et d'ateliers conduits avec la participation active des parties prenantes (pouvoirs publics, bénéficiaires du secteur privé et partenaires du développement). Le programme sera conduit par le secteur privé, tandis que le Gouvernement jouera un rôle majeur dans la création d'un environnement favorable.

## **TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

46. Un accord de financement entre la République fédérale du Nigéria et le FIDA constitue l'instrument juridique au terme duquel l'assistance financière proposée sera consentie au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

47. La République fédérale du Nigéria est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

48. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

**QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION**

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale du Nigéria un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-huit millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (18 500 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale du Nigéria un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (270 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge





**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES  
INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 23 août 2006)

1. Le Gouvernement a demandé un prêt destiné à financer le programme de renforcement des institutions financières rurales. Le FIDA a décidé d'octroyer au Nigéria un don d'un montant de 270 000 DTS, qui servira à financer le fonds de garantie prévu dans les conditions-cadre de la composante développement du secteur de la microfinance.

2. Le Gouvernement mettra le produit du prêt et du don à la disposition de l'agent principal d'exécution, conformément au plan de travail et budget annuel (PTBA) et au mémorandum d'accord (MA) conclu avec la Banque centrale du Nigéria (BCN).

**3. Disponibilité de ressources supplémentaires**

a) Outre les fonds provenant du prêt et du don, le Gouvernement mettra dans les meilleurs délais à la disposition de l'agent principal du programme et des autres parties au programme les fonds, locaux, services et autres ressources requises selon que de besoin pour exécuter le programme conformément à l'accord de financement.

b) Sans que soit limitée la portée du paragraphe a) ci-dessus, le Gouvernement mettra à la disposition de l'agent principal du programme durant la phase d'exécution du programme des fonds de contrepartie prélevés sur ses ressources propres pour un montant global de 6 175 000 USD, conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'aide au développement. À cet effet, il déposera des fonds de contrepartie pour un montant initial de 750 000 USD sur le compte du programme au niveau fédéral afin de couvrir la première année du programme et réapprovisionnera ensuite ce compte en y déposant chaque année par anticipation les fonds de contrepartie prévus dans le PTBA de l'année pertinente du programme.

c) Sans que soit limitée la portée du paragraphe a) ci-dessus, le Gouvernement s'assurera que le produit du prêt et du don est mis à la disposition de l'agent principal du programme conformément aux PTBA.

**4. Comptes du programme**

a) Par l'entremise de l'Unité de coordination du programme (UCP), l'agent principal du programme ouvrira auprès d'une banque agréée par le FIDA un compte de programme au niveau fédéral en monnaie locale, où seront versées par anticipation les contributions du Gouvernement prévues dans les PTBA.

b) Le Gouvernement fera en sorte que la BCN, le Département fédéral des coopératives (DFC), l'Unité centrale de gestion du programme (UCGP), la Banque du Nigéria pour les coopératives agricoles et le développement rural (NACRDB) et le Programme national d'éradication de la pauvreté (NAPEP) ouvrent puis conservent chacun deux comptes de programme (compte de programme A et compte de programme B) en monnaie locale auprès d'une banque agréée par le FIDA. Le compte A sera alimenté par les fonds prélevés sur le compte spécial du prêt. Le compte B recevra les contributions du Gouvernement, prélevées annuellement par anticipation sur le compte de programme au niveau fédéral, conformément aux PTBA. Le coordonnateur du programme et le contrôleur

financier de l'UCGP seront dûment autorisés à gérer les comptes de programme A et B, et tout retrait effectué sur ces comptes exigera leurs deux signatures.

- c) L'UCP fera en sorte chaque Unité zonale de gestion du programme (UGP) ouvre puis conserve auprès d'une banque agréée par le FIDA un compte courant en monnaie locale destiné aux opérations exécutées dans la zone de programme correspondante («le compte de zone»). Le coordonnateur et le comptable de chaque UGP de zone seront les fondés de pouvoir du compte de zone correspondant, et tout retrait effectué sur ce compte exigera leurs deux signatures.

5. **MA-BCN.** L'agent principal du programme et la BCN concluront un accord (le «MA-BCN») qui contiendra notamment les dispositions suivantes:

- a) La BCN déclarera son adhésion aux buts et objectifs du programme et s'engagera à œuvrer pour leur réalisation en exécutant les activités relatives au secteur de la microfinance.
- b) La BCN assumera la responsabilité d'ensemble du programme et s'assurera que les activités cadrent avec la politique en matière de microfinance et avec les directives qui l'accompagnent. Elle s'assurera également que les ressources mises à disposition par les donateurs pour appuyer la mise en œuvre de cette politique sont utilisées de manière coordonnée et complémentaire.
- c) La BCN s'assurera que le comité de pilotage du programme (CPP) et les financeurs du programme sont représentés au conseil consultatif de la microfinance, dont elle appliquera par ailleurs les recommandations.
- d) La BCN s'assurera que les banques de microfinancement (BMF) ont la licence requise pour participer aux activités du programme.
- e) La BCN communiquera des instructions et des règles en vue de la mise en place d'organismes coiffant les BMF/institutions de microfinancement (IMF), et elle supervisera à cette fin les prestataires de services recrutés pour former le personnel de ces organismes et définir les procédures opérationnelles requises, notamment le règlement intérieur et la supervision des membres. Le manuel de formation et d'opérations, le modèle de rapport et le modèle de logiciel comptable devront être approuvés par elle.
- f) La BCN utilisera le système de gestion des données et d'information et créera notamment un site web pour les IMF.
- g) La BCN supervisera les études spéciales et les activités de recherche de son département recherche et statistique.
- h) Par l'entremise d'un administrateur extérieur choisi dans le secteur privé, la BCN administrera le Fonds de développement de la microfinance (FDM) et le fonds de garantie prévus dans les conditions cadre relatives à la composante développement du secteur de la microfinance. Les critères de fonctionnement du FDM et du fonds de garantie, notamment ceux qui concernent l'admissibilité, auront été définis dans le manuel d'exécution du programme. Ils seront joints au MA-BCN.
- i) La BCN conclura des accords avec les IMF/BMF.
- j) La BCN créera un conseil consultatif de la microfinance.

- k) Le département finances et développement de la BCN organisera et supervisera l'étude de la NACRDB, et s'assurera que ses recommandations sont appliquées. Les autres études et recherches qui pourraient être décidées seront supervisées par le département recherche/et statistiques de la BCN.
- l) L'agent principal du programme transfère les fonds et autres ressources disponibles à la BCN en tant que don, au titre des activités pertinentes de la BCN telles qu'elles figurent dans les PTBA.

L'agent principal du programme soumettra le projet de MA-BCN au FIDA pour observations et approbation, avant signature.

6. **Les MA-IMF/BMF.** La BCN conclura avec chaque IMF/BMF un mémorandum d'accord (MA) qui contiendra entre autres les dispositions suivantes:

- a) La CBN octroiera les fonds disponibles aux IFM/BMF concernés à titre de prêt et/ou de garantie.
- b) L'IFM/BMF déclarera son adhésion aux buts et objectifs du programme et s'engagera à œuvrer pour leur réalisation en remplissant les conditions-cadre relatives à la composante développement du secteur de la microfinance, conformément à l'accord de financement et aux règles en matière de crédit, dont les textes seront joints en annexe au MA-IFM/BMF correspondant.

La BCN soumettra chaque projet de MA-IFM/BMF au FIDA pour approbation tacite.

7. Le FIDA pourra suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits des comptes de prêt ou de don s'il se produit l'une des éventualités indiquées ci-après, **étant entendu toutefois** que le FIDA suspendra également ce droit si la vérification des comptes demandée n'a pas été menée à bien dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice financier.

- a) Si, le Gouvernement ayant conclu un accord de don avec la Fondation Ford, son droit d'effectuer des retraits sur le produit de ce don a été suspendu, résilié ou annulé en totalité ou en partie ou s'il est advenu un événement qui, sur notification ou du fait du temps écoulé, pourrait avoir l'un des résultats susmentionnés.
- b) Le MA-BCN, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une résiliation, d'un amendement ou autre modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, résiliation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur l'exécution des activités de microfinance.
- c) Le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une résiliation, d'un amendement ou autre modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, résiliation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
- d) Le PTBA et/ou le plan de passation des marchés, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une résiliation, d'un amendement ou autre modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, résiliation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme.

- e) Alors que le FIDA l'avait informé que des allégations crédibles d'actes de corruption ou de pratiques frauduleuses avaient été portées à son attention à propos de l'exécution du programme, le Gouvernement n'a pas enquêté à ce sujet avec une diligence et une détermination suffisantes de l'avis du Fonds; ou par la suite, alors que FIDA a établi, au vu des conclusions de l'enquête et d'autres éléments dont il dispose et après consultation du Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, ce dernier n'a pas pris en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le Fonds.
8. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, les parties au programme appliqueront des méthodes appropriées de lutte antiparasitaire et le Gouvernement s'assurera à cet effet qu'aucun des pesticides achetés dans le cadre du programme n'est interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et ses avenants, et ne figure pas dans les tableau 1 (très dangereux) ou 2 (dangereux) de la *Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
9. **Suivi.** Le programme définira des indicateurs quantitatifs à l'issue des évaluations institutionnelles et sur la base des conclusions de l'étude de référence. Suivra la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation regroupant les représentants d'un certain nombre d'institutions – BCN, NAPEP, DFC, UCP, Ministère fédéral des finances, organisations coiffant les BMF, les IMF et les institutions de microfinance rurale. L'UCGP collaborera avec le comité de suivi et d'évaluation. Les indicateurs de performance à appliquer durant le programme seront définis chaque année d'un commun accord par les parties. Le système final de suivi et évaluation et ses différents éléments – indicateurs, modèle de rapport, calendrier et logiciel analytique – mis au point par l'UCGP sera soumis au comité de suivi et d'évaluation pour approbation. Le bon déroulement des activités du programme sera suivi sur la base du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA, qui intégrera le MIX Market, plateforme globale en ligne grâce à laquelle les IMF font connaître leurs principaux indicateurs de pénétration commerciale et de performance financière.
10. **Exonération des droits et taxes.** Le Gouvernement exonérera de droits et taxes toutes les importations de biens et services acquis au moyen du prêt et du don. Il prendra des dispositions budgétaires à cet effet ou prévoira des dérogations à l'acquittement des droits et taxes. Il s'assurera que les factures de dépenses font clairement apparaître les montants hors taxes à acquitter au moyen du prêt et du don.
11. **Assurance du personnel du programme.** Le Gouvernement assurera le personnel essentiel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les règles de bonne pratique commerciale.
12. **Parité.** Chaque partie au programme s'assurera que les femmes sont pleinement associées à toutes les activités durant la phase d'exécution du programme.
13. **Contributions des États.** L'agent principal du programme veillera à ce que les États participants versent leurs contributions respectives au programme.
14. **Bureau national et bureaux locaux.** L'agent principal du programme s'assurera que chaque État et chaque collectivité locale participant au programme a ouvert un bureau pour aider l'UCGP.
15. **Conditions préalables aux retraits.**
- a) Après le dépôt de fonds initial, il ne pourra être procédé à aucun retrait tant que les conditions suivantes ne seront pas remplies:

- i) l'agent principal du programme a officiellement recruté le conseiller technique principal, et ce recrutement a été approuvé par le FIDA;
  - ii) le PTBA de la première année du programme, ainsi que le plan de passation de marchés, ont été soumis au FIDA et approuvé par lui;
  - iii) la BCN, le DFC, les UGP de zone, l'UCP, la NACRDB et le NAPEP ont ouvert leurs propres comptes de programme A et de programme B; et
  - iv) le projet de manuel d'exécution du programme a été approuvé par le FIDA; un exemplaire de ce document, tel qu'adopté par le comité de pilotage du programme, approuvé en la forme et sur le fond et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du programme, a été remis au FIDA.
- b) En ce qui concerne les activités relatives aux organisations faitières, aucun retrait ne peut être effectué tant que ces dernières n'ont pas été dûment établies à la satisfaction du FIDA et qu'un accord n'a pas été conclu avec l'agent principal du programme.
  - c) En ce qui concerne les activités relatives au NAPEP et à la NACRDB, hormis pour la catégorie 5 (fonds de garantie), aucun retrait ne peut être effectué avant la signature d'un mémorandum d'accord.
  - d) Aucune dépense liée aux conditions cadre relatives à la composante développement du secteur de la microfinance ne pourra donner lieu à un retrait de fonds tant que les projets de MA-IMF et de MA-BMF n'auront pas été approuvés par le FIDA; un exemplaire de ces MA, signé par la BCN et les IMF ou BMF, approuvé en la forme et sur le fond et certifié conforme et complet par un représentant autorisé de la BCN, a été remis au FIDA; la signature et l'exécution dudit mémorandum d'accord par la BCN et la l'IMF ou la BMF concernées ont été dûment autorisées ou validées au terme de toutes les formalités commerciales et administratives requises, et toutes les conditions préalables à son entrée en vigueur ont été remplies.

16. Le Gouvernement s'assurera que les recommandations découlant de l'examen à mi-parcours sont par la suite appliquées à la satisfaction du FIDA. Il est convenu et entendu que ces recommandations pourraient entraîner des modifications dans les documents du prêt, la suspension des retraits sur le produit du prêt et du don ou l'annulation du prêt et du don.

17. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** L'entrée en vigueur de l'accord de financement est soumise aux conditions préalables suivantes:

- a) le CPP a été dûment institué;
- b) l'UCGP a été dûment instituée et le coordonnateur et le contrôleur financier du programme ont été sélectionnés;
- c) le compte spécial, le compte bancaire du don, le compte de programme au niveau fédéral et les comptes de programme A et B de l'UCGP ont été dûment ouverts;
- d) le Gouvernement a effectué le premier dépôt des fonds de contrepartie sur le compte de programme au niveau fédéral;
- e) le vérificateur des comptes du programme a été dûment recruté;

ANNEXE

- f) l'Accord de financement a été dûment signé, et sa signature comme son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et validées au terme de toutes les formalités administratives et gouvernementales requises;
- g) le FIDA a approuvé le projet de MA BCN; un exemplaire signé de cet accord tel qu'approuvé en sa forme et sur le fond et certifié conforme et complet par un représentant autorisé du Gouvernement, a été remis au FIDA; la signature et l'exécution de cet accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées ou validées au terme de toutes les formalités commerciales, administratives et gouvernementales requises, et toutes les conditions préalables à son entrée en vigueur (autre que l'entrée en vigueur des documents de prêt) ont été remplies;
- h) un avis juridique favorable émis par le Ministère fédéral de la Justice et acceptable en la forme et sur le fond par le FIDA a été remis au Fonds par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

NIGERIA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2004 1/</b>	911	<b>GNI per capita (USD) 2004 1/</b>	430
<b>Total population (million) 2004 1/</b>	128.71	<b>GDP per capita growth (annual %) 2004 1/</b>	3.7
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2004 1/</b>	141	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2004 1/</b>	15
<b>Local currency</b>	Naira (NGN)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	NGN 135
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1998-2004 1/	2.3	GDP (USD million) 2004 1/	72 053
Crude birth rate (per thousand people) 2004 1/	41	GDP growth (annual %) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2004 1/	19	2003	10.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 2004 1/	101	2004	6.0
Life expectancy at birth (years) 2004 1/	44	Sectoral distribution of GDP 2004 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% agriculture	17
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% industry	57
Total labour force (million) 2004 1/	46.72	% manufacturing	4 a/
Female labour force as % of total 2004 1/	35	% services	26
<b>Education</b>		Consumption 2004 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2004 1/	99	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	22
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2004 1/	n/a	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	38
<b>Nutrition</b>		Gross domestic savings (as % of GDP)	40
Daily calorie supply per capita	n/a	<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2004 2/	38 a/	Merchandise exports 2004 1/	23 657
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2004 2/	29 a/	Merchandise imports 2004 1/	11 096
<b>Health</b>		Balance of merchandise trade	12 561
Health expenditure, total (as % of GDP) 2004 1/	5 a/	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people)	0.3 a/	before official transfers 2004 1/	9 991
Population using improved water sources (%) 2002 2/	60	after official transfers 2004 1/	12 264
Population with access to essential drugs (%) 2/	n/a	Foreign direct investment, net 2004 1/	1 875
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 2/	38	<b>Government Finance</b>	
<b>Agriculture and Food</b>		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2004 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2004 1/	16 a/	Total expenditure (% of GDP) 2004 1/	n/a
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2004 1/	55 a/	Total external debt (USD million) 2004 1/	35 890
Food production index (1999-01=100) 2004 1/	106	Present value of debt (as % of GNI) 2004 1/	71
Cereal yield (kg per ha) 2004 1/	1 057	Total debt service (% of exports of goods and services) 2004 1/	8
<b>Land Use</b>		Lending interest rate (%) 2004 1/	19
Arable land as % of land area 2004 1/	34 a/	Deposit interest rate (%) 2004 1/	14
Forest area as % of total land area 2004 1/	n/a		
Irrigated land as % of cropland 2004 1/	1 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2006

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2005

**PREVIOUS IFAD FINANCING IN NIGERIA**

<b>Project and Programme Names</b>	<b>Initiating Institution</b>	<b>Cooperating Institution</b>	<b>Lending Terms</b>	<b>Board Approval</b>	<b>Loan Effectiveness</b>	<b>Current Closing Date</b>	<b>Denominated Currency</b>	<b>Approved Loan Amount ('000)</b>	<b>Disbursement (as % of Approved Amount)</b>
Multi-State Agricultural Development Project	IFAD	World Bank/IBRD	I	05 Dec 85	25 Sep 87	30 Jun 97	SDR	12 050	97%
Artisanal Fisheries Development Project	IFAD	UNOPS	I	30 Nov 88	05 Apr 91	30 Sep 97	SDR	11 150	56%
Katsina State Agricultural and Community Development Project	IFAD	World Bank/IDA	HC	12 Dec 90	08 Jul 93	30 Jun 01	SDR	8 550	95%
Sokoto State Agricultural and Community Development Project	IFAD	World Bank/IDA	HC	08 Sep 92	04 Nov 94	30 Jun 01	SDR	6 500	98%
Benue and Niger States Agricultural Support Project	IFAD	AfDB	HC	02 Dec 93	Loan was cancelled 31-Jul-01	31 Dec 02	SDR	20 000	Cancelled
Roots and Tubers Expansion Programme	IFAD	World Bank/IDA	HC	09 Dec 99	31 Jan 03	31 Mar 10	SDR	16 700	33%
Community-Based Agricultural and Rural Development Programme	IFAD	World Bank/IDA	-	12 Sep 01	31 Jan 03	31 Sep 10	SDR	23 800	20%
Community-Based Natural Resource Management Programme	IFAD	World Bank/IDA	HC	11 Dec 02	31 Mar 05	31 Mar 14	SDR	11 350	-

HC: highly concessional  
I: intermediate



## LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p><b>Objective</b> To develop and strengthen MFIs and establish linkages between these institutions and formal financing institutions in order to create a viable and sustainable rural financial system</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implementation of a microfinance policy and institutional framework that result in a network of MFBs able to ease the access of the poor rural families to rural financial services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CBN statistics on MFBs in rural areas and commercial bank branches in rural areas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Government commitment to implement the newly launched microfinance policy framework</li> </ul>
<p><b>Programme Goal</b> Improvement of incomes, food security and general living conditions of poor rural households, particularly woman-headed households, youth and the physically challenged</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion of rural poor families having access to rural financial services</li> <li>• Improvement of assets of rural poor families</li> <li>• Improved productivity and family incomes</li> <li>• A percentage reduction in the prevalence of child malnutrition</li> <li>• Improved access to financial services by women</li> <li>• Number of households showing improvement in household assets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme impact assessment studies</li> <li>• Gender disaggregated national and state household income and poverty studies</li> <li>• Programme progress reports</li> <li>• Mid-term reviews</li> <li>• Monitoring reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A good number of community banks can successfully transform to MFBs with a capital base as stipulated in the microfinance policy</li> <li>• The lack of rural MFIs is a constraint on credit for agriculture and rural microenterprise development. There will be a stable macroeconomic environment for agriculture and rural-sector growth</li> </ul>
<p><b>Purpose</b> To develop rural financial services and enhance the accessibility of poor rural people to these services so as to expand production and improve the productivity of agriculture and micro- and small rural enterprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Increase in average savings per poor rural family</li> <li>• Increase in the number of poor women, youth and the vulnerable gathering savings</li> <li>• Increase in the number of poor people gaining access to credit; increase in the average credit per borrower</li> <li>• Incremental growth in the incomes of poor rural families</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme progress and monitoring reports</li> <li>• Community-based management database on the microfinance subsector</li> <li>• Mid-term review and programme completion report, including an analysis comparing the baseline situation with the situation at mid-term and at programme completion</li> <li>• Special reports, including evaluation of the microenterprises financed</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MFBs and commercial banks located in rural areas respond to policy incentives; existence of viable investment opportunities</li> <li>• Poor rural families can help improve their organizations so as to increase access to rural financial services</li> <li>• Poor rural families find financially viable investment opportunities</li> <li>• The Government implements the microfinance policy conscientiously</li> <li>• Political stability is maintained</li> </ul>

CBN: Central Bank of Nigeria  
MFB: microfinance bank  
MFI: microfinance institution

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p><b>OUTPUTS</b></p> <p><b>Output 1:</b></p> <p><b>Development and strengthening of member-based rural MFIs</b></p>			
<p>1.1 Improvement of the policy, legal and institutional framework for development (rural MFIs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Federal Department of Cooperatives and its state counterparts are strengthened to develop responsive policies and a legal framework for the sustainable development of rural MFIs and the supervision of their operations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence of an improved policy framework that promotes the development of a sustainable cooperative system and membership-based rural MFIs</li> <li>• Legal and regulatory framework for rural MFIs and cooperative development is improved and implemented nationally</li> <li>• Operational guidelines for the development of apex organizations are established and implemented</li> <li>• A national apex organization is developed for member-based rural MFIs so as to provide support services to member organizations</li> <li>• Conditions for registering rural MFIs with CBN established and implemented</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• An improved policy document</li> <li>• An improved legal and regulatory framework for rural MFIs is developed</li> <li>• The number of rural MFIs running on a sustained basis</li> <li>• Standard rural MFI financial performance indicators</li> <li>• An improved curriculum for cooperative training colleges and institutes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approved policy and legal framework</li> <li>• Self-regulatory framework establishment by rural MFIs and their apex organizations</li> <li>• Progress and monitoring reports</li> <li>• Mid-term review reports</li> <li>• Programme completion reports</li> <li>• Policy workshop reports</li> <li>• Supervision reports</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annual reports of Federal Department of Cooperatives</li> <li>• Annual reports of cooperative training colleges and institutes</li> <li>• Periodic reports of rural MFIs</li> <li>• Programme progress and monitoring reports</li> <li>• Mid-term reviews</li> <li>• Supervision reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Political stability is maintained</li> <li>• As a follow-up to the microfinance policy framework, the Government, through the Department of Cooperative Development, promotes an improved policy and legal framework to facilitate access by the poor families to rural financial services</li> <li>• The Government willing to revise the existing policy and legal framework for cooperative and member-based rural MFIs</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Committed leadership exists in the Federal Department of Cooperatives and its state counterparts</li> <li>• The Government provides resources for the training of staff and provides other incentives for operations</li> <li>• Political stability is assured</li> </ul>

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p>1.2 Capacity-building among rural MFIs and their apex organizations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rural MFIs are restructured and strengthened, and they are efficiently managing their savings, loan portfolios and risks, thereby responding to the needs of their members, including rural poor families</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of training institutions and NGOs strengthened to carry out capacity-building and training among rural MFIs and MFBs</li> <li>Training needs assessment of rural MFIs carried out</li> <li>Number of training modules developed for the training of trainers</li> <li>Training manuals produced for the training of trainers</li> <li>Number of rural MFIs restructured and strengthened</li> <li>Number of rural MFIs participating in RUFIN</li> <li>Number of rural MFIs in stage 1 of development</li> <li>Number of rural MFIs in stage 2 of development</li> <li>Number of rural MFIs in stage 3 of development</li> <li>Number of poor rural families participating in RUFIN</li> <li>Number of specific women's rural MFIs participating in RUFIN</li> <li>Improved savings and credit delivery rate</li> <li>Percentage of portfolio at risk (outstanding balance of overdue loans)</li> <li>Percentage of operational self-sufficiency of rural MFIs</li> <li>Percentage of operating cost/loan portfolio</li> <li>Percentage of outstanding loans/staff (staff productivity)</li> <li>Improved leadership of rural MFIs</li> <li>Improved governance and management of rural MFIs</li> <li>Standard rural MFI financial performance indicators developed</li> <li>Benefit indicators for rural MFI members</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation reports of NGOs and training institutions</li> <li>Assessment reports on the quality and impact of training on trainers</li> <li>Programme progress reports</li> <li>Supervision reports</li> <li>Mid-term reviews</li> <li>Programme completion reports</li> <li>Programme progress and monitoring reports</li> <li>Evaluation reports of rural MFIs</li> <li>CBN MFI databank</li> <li>Apex organization annual reports</li> <li>FDC annual reports</li> <li>Mid-term reviews</li> <li>Supervision reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>There are NGOs and training institutions interested in learning new skills in building the capacity of rural MFIs and ready to provide cost-effective training services to rural MFIs and MFBs on a sustainable basis</li> <li>The Government is favourably disposed toward the appointment of suitable external consultants to provide the training of trainers</li> <li>The improved rural economic environment is creating increased demand for rural financial services</li> <li>Profitable investment opportunities exist in agriculture and rural enterprises</li> <li>Suitable leaders exist in rural MFIs who can learn new skills</li> <li>Rural MFI financial capacity is improved, permitting the employment of suitable staff</li> <li>Political stability is maintained</li> </ul>

RUFIN: Rural Finance Institution-building Programme  
 FDC: Foundation for Development Cooperation

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution of apex organization of rural MFIs capable of providing technical and financial support services to member organizations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number and type of services provided to member organizations</li> <li>• Sustainability of operations through own resources</li> <li>• Member organization morale and financial support</li> <li>• Standard performance indicators</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annual report of FDC</li> <li>• Annual report of the apex organization</li> <li>• CBN databank</li> <li>• Programme monitoring and progress reports</li> <li>• Supervision reports</li> <li>• Mid-term reviews</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Resources made available to restructure and strengthen apex organization</li> <li>• Apex organization is voluntarily developed by rural MFIs</li> <li>• Member association support</li> <li>• No government interference</li> <li>• Political stability assured</li> </ul>
1.3 Promotion of linkage programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multipartner/cooperation agreement concluded</li> <li>• Number of states participating</li> <li>• Number of NGO-MFIs participating</li> <li>• Number of rural MFIs participating</li> <li>• Number of families participating, by gender</li> <li>• Policy reports prepared</li> <li>• Policy changes effected</li> <li>• Number of commercial/universal banks participating</li> <li>• Savings mobilized and management in place; returns on savings</li> <li>• New financial products tested</li> <li>• Volume of loans disbursed</li> <li>• Number of beneficiaries</li> <li>• Number and types of enterprises financed</li> <li>• Income effects</li> <li>• Leadership effects</li> <li>• Women's roles and leadership</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Special reports on partnership</li> <li>• Partnership agreements</li> <li>• Progress reports</li> <li>• Monitoring reports</li> <li>• Mid-term review</li> <li>• Programme completion report</li> <li>• Participating bank reports</li> <li>• Participating NGO-MFI reports</li> <li>• CBN databank</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Policy stability maintained</li> <li>• Political stability maintained</li> <li>• Political will exists in the National Poverty Eradication Programme</li> <li>• Partnership programme implemented as planned</li> <li>• Partners keep open mind and are committed to policy changes as determined by pilot results</li> </ul>

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<b>Output 2: Support for MFIs</b>			
<p>2.1 Institution-building among MFBs</p> <p>MFB management capacity and resource base improved; MFBs provide financial services to an increasing number of clients, including the rural poor population, particularly women, youth and the physically challenged</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of MFBs supported</li> <li>• Number and value of loans granted on favourable terms to MFIs and rural MFIs</li> <li>• Decreasing and bad debt provision</li> <li>• Number and value of loans granted to individuals</li> <li>• Number of new clients, by gender</li> <li>• Number and value of loans to rural MFIs and MFIs guaranteed by the guarantee window of the Microfinance Development Fund</li> <li>• Number of MFBs with functioning management information systems</li> <li>• Number and types of training programmes run for MFBs</li> <li>• Number of unit banks that have graduated to state-level MFBs</li> <li>• Number of increases in savings accounts</li> <li>• Volume of savings</li> <li>• Number of innovative products introduced and adopted by clients</li> <li>• Average amount of loans granted per annum</li> <li>• Average loan as percentage of GDP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financial reports from MFBs to CBN</li> <li>• Annual audited report</li> <li>• Institutional audit and development plan</li> <li>• Special studies</li> <li>• Programme monitoring reports</li> <li>• Mid-term reviews</li> <li>• Impact evaluation report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Willingness and ability of MFBs to improve their performance and increase outreach</li> <li>• Microfinance policy is implemented consistently</li> <li>• CBN improves its supervisory and regulatory capacity in terms of staff and software</li> <li>• CBN issues its supervisory reports regularly</li> </ul>
<p>2.2. Capacity-building among non-bank MFIs</p> <p>MFIs efficiently provide financial services to increasing numbers of clients, including women and the rural poor, on a sustainable basis and in line with demand</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of MFIs rehabilitated and profitable</li> <li>• Decreasing operating costs of MFIs in terms of loans outstanding</li> <li>• Decreasing bad debt provisions of MFIs over loans outstanding</li> <li>• Number of new clients reached</li> <li>• Number and value of loans granted and share lent to women</li> <li>• Average amount of loans disbursed per annual GDP per capita</li> <li>• Degree of satisfaction of clients with MFI services</li> <li>• Number of rural MFIs with functional management information systems</li> <li>• Number of innovative products introduced and adopted by MFIs</li> <li>• Number of MFI staff trained</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutional audit and development plans</li> <li>• Financial reports from rural MFIs to CBN</li> <li>• Programme supervision reports and mid-term review</li> <li>• Annual audited reports of rural MFIs</li> <li>• Client surveys</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ability and willingness of rural MFIs to improve their performance and increase their outreach</li> <li>• Freedom of rural MFIs to determine their own lending policies, terms and conditions</li> </ul>

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p>2.3 Support for NACRDB</p> <p>NACRDB improves its operational efficiency, expands outreach, adopts new operational policy and becomes sustainable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The increase in the number and value of loans to MFIs and rural MFIs</li> <li>• The increase in the number and value of loans to individual borrowers</li> <li>• Portfolio at risk is reduced to a sustainable level</li> <li>• Operational costs are reduced drastically</li> <li>• Reduction in losses leading to operational profit</li> <li>• Adoption of new policies supporting best microfinance practices</li> <li>• Government reduction of interference in management, including by dictating the interest rate to be charged</li> <li>• Number of new products introduced and adopted by clients</li> <li>• Number and type of training initiatives carried out</li> <li>• Number and type of staff trained</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financial reports</li> <li>• Annual audit reports</li> <li>• Progress reports</li> <li>• Programme monitoring reports</li> <li>• Institutional audit reports</li> <li>• Programme impact assessment reports</li> <li>• Programme mid-term reviews</li> <li>• Programme completion report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Government is willing to introduce policies and operational guidelines; these will be proposed under the programme</li> <li>• NACRDB is willing to adopt best microfinance practices</li> <li>• Board members are selected on the basis of qualifications and experience, and this process is not influenced by political considerations</li> </ul>
<p>2.4 Implementation support, supervision and regulation of MFBs</p> <p>CBN is provided additional capacity to coordinate and provide support for the implementation of assistance to MFBs and MFIs and regulate and supervise MFBs, particularly those under the programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of non-bank MFIs supported</li> <li>• Number of MFBs supported under the programme</li> <li>• Supervision reports issued on schedule</li> <li>• Guidelines produced for the establishment of apex and umbrella organizations</li> <li>• Prudential guidelines produced for the supervision and regulation of non-bank MFIs</li> <li>• Apex and umbrella organizations established and functioning effectively</li> <li>• Microfinance development fund established and functioning</li> <li>• Number of loans guaranteed by the microfinance development fund</li> <li>• Number of states/local government councils participating in microfinance development fund</li> <li>• The value of microfinance development fund</li> <li>• Increase in microfinance share of credit</li> <li>• Average loan as percentage of GDP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financial sector reports</li> <li>• Supervision reports</li> <li>• Programme progress reports</li> <li>• Programme monitoring and evaluation reports</li> <li>• Programme mid-term reviews</li> <li>• Programme impact study reports</li> <li>• Programme completion report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microfinance policy implemented consistently</li> <li>• Special credit programme de-emphasized</li> <li>• Governments contribute to the microfinance development fund as planned</li> <li>• Macroeconomic stability</li> </ul>

NACRDB: Nigerian Agricultural Cooperative and Rural Development Bank

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p><b>Output 3: Framework conditions for microfinance development</b></p>			
<p>3.1 Access to refinance facilities</p> <p>Microfinance development fund established and operating effectively, and linkage programme under the microfinance policy effectively established. The framework conditions are improved and are more conducive to that MFIs and rural MFIs may accelerate outreach and improve their level of efficiency</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microfinance development fund established with contributions from governments (federal, state and local) and donors</li> <li>• Satisfactory criteria and guidelines are issued and are satisfactory to donors</li> <li>• Microfinance development fund operational on a commercial basis and under private sector management</li> <li>• Type and number of operations financed through the microfinance development fund</li> <li>• Number and value of loans guaranteed through the microfinance development fund</li> <li>• Number of banks linking with MFIs and rural MFIs and providing finance</li> <li>• Number and value of wholesale credit financed annually</li> <li>• Portfolio management and operational efficiency of MFBs, MFIs and rural MFIs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financial sector reports</li> <li>• Microfinance development fund progress reports</li> <li>• Financial reports of banks</li> <li>• Programme progress reports</li> <li>• Programme monitoring and evaluation reports</li> <li>• Programme mid-term reviews</li> <li>• Programme impact study reports</li> <li>• Programme completion report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The microfinance policy implemented consistently</li> <li>• MFBs become well established and take an interest in increasing outreach</li> <li>• Governments and donors take an interest in contributing to the microfinance development fund</li> <li>• Capacities of MFIs and rural MFIs improved so as to use refinance facilities effectively</li> </ul>
<p>3.2. Capacity-building among apex organizations for MFBs and MFIs and umbrella organizations for MFI apex organizations</p> <p>Apex and umbrella organizations are established and functional and are providing services to members</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Establishment of an apex organization for MFBs</li> <li>• Establishment of an apex organization for MFIs</li> <li>• Establishment of umbrella organizations for MFIs and MFBs</li> <li>• Apex and umbrella organizations providing support services to member institutions</li> <li>• Apex and umbrella organizations are being run effectively by member institutions</li> <li>• Apex and umbrella organizations provide self-regulatory services for the microfinance subsector</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progress reports of apex and umbrella organizations</li> <li>• Programme progress reports</li> <li>• Programme monitoring and evaluation reports</li> <li>• Programme mid-term reviews</li> <li>• Programme impact evaluation reports</li> <li>• Programme completion report</li> <li>• CBN financial sector reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microfinance policy effectively implemented</li> <li>• MFIs, MFBs and rural MFIs take an interest in setting up apex and umbrella organizations</li> </ul>

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p>3.3 Policy dialogue and research and documentation on microfinance</p> <p>Enabling environment established for effective operation of MFIs, and policy improvement mechanism is put in place. Information in microfinance subsector becomes readily available</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The microfinance advisory board is established and functional</li> <li>• Number of meetings held by the board and the outcomes</li> <li>• Website established for the microfinance subsector</li> <li>• Number of rural and microfinance conferences, workshops and seminars held and number of participants and issues discussed and resolved</li> <li>• Number of publications on rural and microfinance matters</li> <li>• The research and statistics department of CBN strengthened and becomes active in undertaking studies and research in the microfinance sector</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports, studies, surveys published</li> <li>• Visit to website</li> <li>• Progress report of research and statistics department of CBN</li> <li>• Programme progress reports</li> <li>• Programme mid-term reviews</li> <li>• Programme completion report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CBN Research and Statistics Department is interested in improving information on microfinance sector</li> <li>• Microfinance policy is implemented consistently</li> </ul>
<p><b>Output 4: Programme management, coordination, monitoring and evaluation</b></p> <p>4.1 Setting up a semi-autonomous PMU</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zonal offices established and staffed</li> <li>• Inception workshops carried out, and reports produced</li> <li>• Heads and accounting officers trained in participatory AWPB preparation</li> <li>• Training committee established and functioning</li> <li>• PSC established and functioning</li> <li>• Number of PSC meetings held</li> <li>• AWPB prepared and approved on schedule</li> <li>• Policy issues resolved and policy guidance provided</li> <li>• Number of field supervision missions carried out</li> <li>• Number of annual review workshops held</li> <li>• Supervision and implementation support missions carried out by managers of PMU and by zonal PMU</li> <li>• Monitoring and coordination activities with donors</li> <li>• Programme quarterly management meetings held</li> <li>• Coordination and planning meetings with host programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progress reports</li> <li>• Supervision mission reports</li> <li>• Special reports</li> <li>• Monitoring and evaluation reports</li> <li>• Mid-term review reports</li> <li>• Programme completion report</li> <li>• Financial and audit reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Highly qualified and committed staff in place</li> <li>• Minimum political interference</li> <li>• Political stability</li> <li>• Policy stability</li> </ul>

AWPB: annual workplan and budget



Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p>4.2 Monitoring and evaluation systems and management information systems established and effectively functioning</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring and evaluation manual produced</li> <li>• Monitoring and evaluation committee established</li> <li>• Biannual meetings of monitoring and evaluation officers</li> <li>• Monitoring system reporting formats and reporting schedule agreed and operational, first quarter, programme year 1</li> <li>• Rural MFIs trained in self-monitoring and provided with reporting format and schedule</li> <li>• Monitoring and evaluation annual review workshops held</li> <li>• Impact assessment carried out annually starting in programme year 2</li> <li>• Mid-term reviews carried out on schedule, and follow-up action agreed and implemented</li> <li>• Thematic studies carried out and reports distributed</li> <li>• Microfinance advisory board meetings attended, and reports produced</li> <li>• Programme completion report carried out on schedule, and report produced</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progress reports</li> <li>• Monitoring reports</li> <li>• Annual evaluation reports</li> <li>• Mid-term reviews</li> <li>• Feedback reports from rural MFIs</li> <li>• Programme completion report</li> <li>• Impact evaluation report</li> <li>• Reports of the meetings of the microfinance advisory board</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Political stability</li> <li>• Policy stability</li> <li>• Capable and committed staff available</li> <li>• Working relationship with CBN and financial institutions established and cordial</li> </ul>

## PURPOSE AND JUSTIFICATION FOR A GRANT FUNDING OF US\$400,000 AND MANAGEMENT

### Purpose

The proposed grant funding of US\$400,000 will be used to finance two years of an internationally recruited chief technical adviser, three years of a locally recruited training specialist and a three-month short-term consultancy by a legal expert. This team will be crucial in providing necessary policy, institutional training and legal services to Nigeria. The chief adviser, working with the PMU, will work closely with policy-making organs of the financial sector that include CBN and the Federal Ministry of Finance. This is to provide policy advice and guidance and institutional guidelines for the development of rural financial institutions within the overall financial sector. IFAD's particular concern for the development of its targeted member-based institutions will receive a special focus. The training specialist will oversee the training programme for the Rural Finance Institution-building Programme, which will be provided by local training institutes. Working closely with the chief technical adviser and other members of the Rural Finance Institution-building Programme, technical team, she/he will ensure the production of training materials that will be used nationally. The short-term technical assistance is needed to harmonize the policy framework and the legal framework for the development of rural MFIs. The Government of Nigeria has, in the past, obtained technical support from the International Labour Organization to review the national microfinance policy framework, but proper attention was not given to the legal implications of the changes in the policy framework.

### Specific Grant Objectives

- (i) provide support to strengthen the policy base for the development of rural MFIs;
- (ii) provide assistance in developing best practices for the development of rural MFIs;
- (iii) provide training support to strengthen rural MFIs and produce training materials that can be used nationally in developing the capacity of rural MFIs; and
- (iv) strengthen the legal base and harmonize the policy and legal framework for the development of rural MFIs.

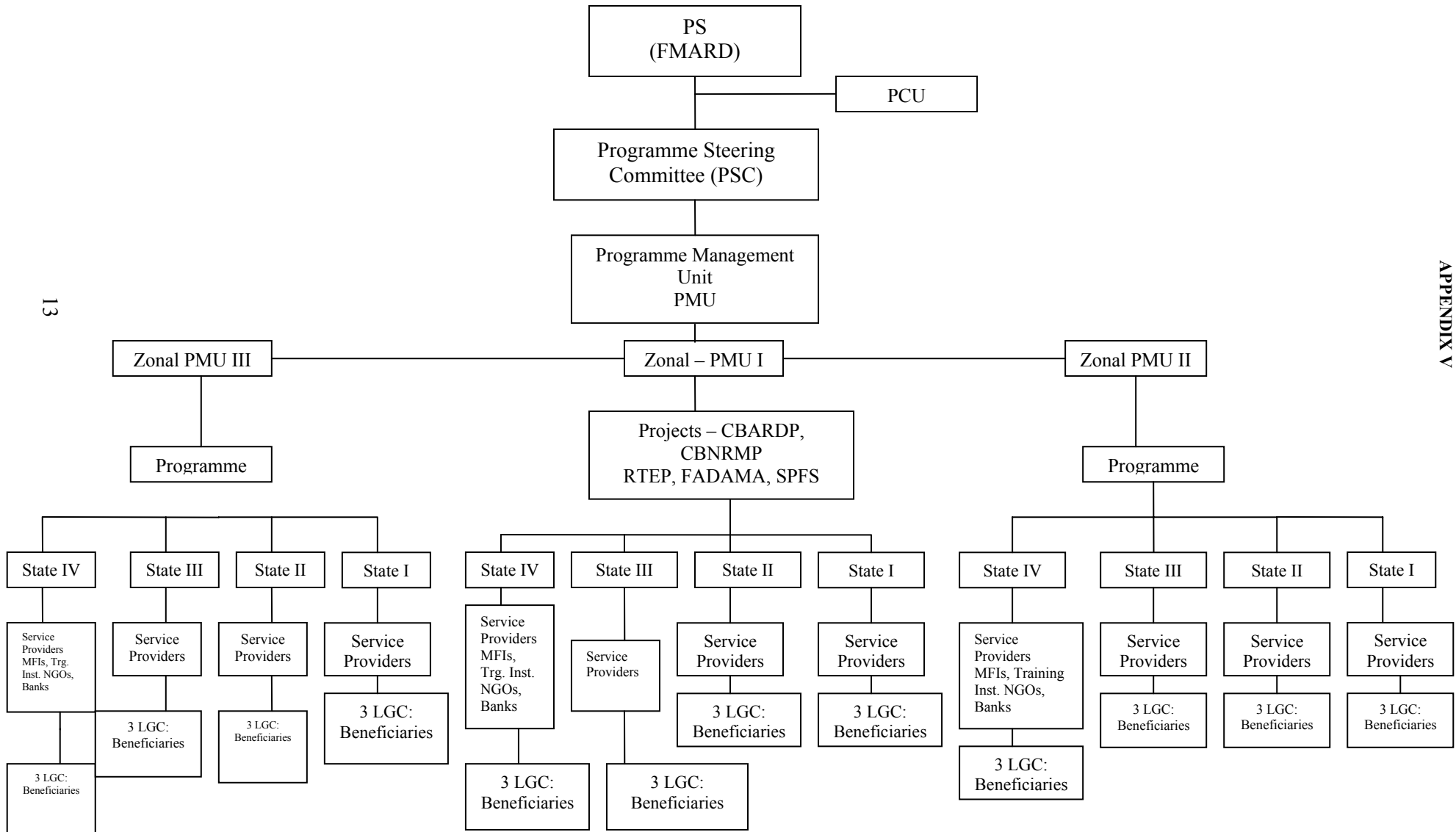
### Expected Benefits

- (i) the policy and legal base for the development of rural MFIs will be improved;
- (ii) the policy-making capacity of key institutions in the financial sector will be strengthened;
- (iii) rural MFIs will be strengthened and more well-oriented to serve poor rural households; and
- (iv) the capacity of local institutions supporting the development of rural MFIs will be increased so that they can assist more effectively in the development of rural MFIs.

See Logical Framework, outputs 1.1 and 1.2.

ORGANIGRAMMES

Programme Organization Structure



**Flow of IFAD Loan Proceeds to the Programme**

